

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du projet de couverture des courts de tennis de la rue de l'Yser, par une structure gonflable – demande de permis de construire

Séance du 21 mai 2015

Convocation du 15 mai 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quinze mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,
Mme Liza Magri par Mme Claire Vigneron,
Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 21 mai 2015

OBJET : Approbation du projet de couverture des courts de tennis de la rue de l'Yser, par une structure gonflable – demande de permis de construire

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Tastes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et R.421-1 et suivant,

Vu sa délibération du 21 mai 2015 relative au projet de couverture des courts de tennis du site sportif de la rue de l'Yser par une structure gonflable,

Considérant qu'il y a lieu de déposer un permis de construire pour la mise en place d'une structure temporaire dont la durée d'implantation excède 3 mois,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

AUTORISE le maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux à réaliser concernant le projet de structure gonflable pour la couverture des courts de tennis de la rue de l'Yser.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Tastes